SÉANCE ORDINAIRE

LE 10 MAI 1999

Treizième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 10^e jour de mai 1999 et à laquelle sont présents :

Présences:

Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres présences :

Monsieur Pierre Buisson, directeur général;

Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;

Monsieur Wasfi Daoud, directeur des Services de l'enseignement – Éducation des adultes et

Formation professionnelle;

Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;

Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles; Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;

Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;

Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes; Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes; Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences:

Madame et messieurs les commissaires : Nicole Devost, Gilles Loiselle et Claude St.Pierre.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

HR 99.05.10 001 Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que le Conseil des commissaires se déplace à l'école Beaulieu.

Adopté unanimement.

02. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

HR 99.05.10 002 Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajouter 04.4 Renouvellement de l'adhésion à « Loisir et Sport Montérégie » et nomination

du représentant de la Commission scolaire

Enlever 08.8 Modification de l'horaire du 1^{er} juillet 1999

Ajouter 12. Autres sujets:

Invitations

Remerciements

Félicitations

01. Présences et ouverture de la séance

02. Adoption de l'ordre du jour

- 03. Période de question du public
- O4.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 12 avril 1999 (document SG 99.05.10-04.1)
 - Suivi au procès-verbal
- 04.2 Correspondance:
 - M.E.Q.: Accusé de réception : annexion de territoire
 - Transport scolaire : changement d'horaire (document DG 99.05.10-04.2.2)
- 04.3 Demande du Conseil d'établissement de l'école Aux-Quatre-Vents : Politique d'admission et d'inscription des élèves
- 05.1 Bourse Adigecs
- 05.2 Grille-horaire au primaire (document EJ 99.05.10-05.2)
- 05.3 Calendrier scolaire 1999-2000 (document EJ 99.05.10-05.3)
- 05.4 Politique sur la suspension et l'expulsion des élèves (document EJ 99.05.10-05.4)
- 05.5 Demande de dérogation d'une disposition du régime pédagotique CONCENTRATION SPORTS : polyvalente Marcel-Landry (document EJ 99.05.10-05.5)
- O6.1 Adoption des calendriers scolaires en formation générale, en formation professionnelle et en formation professionnelle applicable aux achats de formation (document EA 99.05.10-06.1)
- 08.1 Démissions
- 08.2 Engagements
- 08.3 Congés sans traitement
- 08.4 Plans d'effectifs soutien et professionnel :
- 08.4.1 Plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 1999-2000
- 08.4.2 Plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 1999-2000
- 08.5 Calendrier des jours chômés et payés pour l'année 1999-2000
- 08.6 Période de fermeture des établissements pour la période des vacances annuelles
- 08.7 Modification de l'horaire de travail : été 1999
- 08.9 Correction à la résolution numéro HR 99.04.12-017
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 30 mars 1999 (document RF 99.05.10-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 14 avril 1999 (document RF 99.05.10-09.2)
- 09.3 Renouvellement de l'entente bancaire
- 09.4 Adoption de la politique RFP 03
- 10.1 Modification de la résolution numéro HR 99.04.12-021 (document RM 99.05.10-10.1)
- 10.2 Transport scolaire (document RM 99.05.10-10.2)
- 10.3 Adjudication de contrats :
- 10.3.1 Toitures
- 10.3.2. Fenestration
- 10.3.3 Parc école Saint-Lucien : Aménagement et installation des jeux extérieurs et aire de jeux (document RM 99.05.10-10.3.3)
- 10.3.4 Équipement informatique # 8 (document RM 99.05.10-10.3.4)
- 10.3.5 Technique d'usinage École Professionnelle de Métiers
- 11. Commissaires-parents
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</u>

• Madame Céline Goyette du Conseil d'établissement de l'école Laflamme, demande à la Commission scolaire de transférer un groupe d'élèves EHDAA vers une autre école. De cette façon, les élèves de 5^e année pourront demeurer à l'école de leur quartier.

- De nombreux intervenants des écoles Jean-XXIII, Saint-Michel, Saint-Vincent, Saint-Joseph et Paul-Germain-Ostiguy ont signifié au Conseil des commissaires leur désaccord face au changement d'horaire proposé.
- Monsieur Michel Aerts s'informe sur les coûts :
 - pour les élèves qui demeurent au secondaire deux ans de plus;
 - des élèves qui n'obtiennent pas de diplôme.

De même, il souligne une problématique sur la consultation du Comité de parents.

04.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 12 AVRIL 1999</u> (Document SG 99.05.10-04.1)

HR 99.05.10 003

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 12 avril 1999, avec la correction suivante : à la résolution HR 99.04.12-004

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX DEUX POSTES VACANTS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION AU COLLÈGE ÉLECTORAL DU C.L.D. « AU CŒUR DE LA MONTÉRÉGIE »

Il est proposé par madame Monique Brière :

De recommander au Conseil d'administration du C.L.D. « Au cœur de la Montérégie », les candidatures de monsieur François Lafortune, directeur à l'école Paul-Germain-Ostiguy, et de monsieur André Messier, directeur de l'école Mgr-Euclide-Théberge, afin d'occuper les postes vacants réservés au secteur de l'éducation.

Adopté unanimement.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 12 avril 1999.

04.2 <u>CORRESPONDANCE</u>:

- M.E.Q. : Accusé de réception : annexion de territoire.
- Transport scolaire: changement d'horaire pour les écoles d'Ange-Gardien, Rougemont, Saint-Césaire et Saint-Paul d'Abbotsford.

04.3 <u>DEMANDE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE AUX-QUATRE-VENTS : POLITIQUE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES</u>

Suite à la présentation faite par le directeur général;

HR 99.05.10 004

Il est proposé par madame Micheline Sauvé:

De ne pas donner suite à la demande de modification du critère 9.4.1.f. de la politique d'admission et d'inscription des élèves, telle que présentée par le Conseil d'établissement de l'école Aux-Quatre-Vents.

04.4 <u>RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À « LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE »</u> ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

HR 99.05.10 005

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières renouvelle son adhésion à « Loisir et Sport Montérégie » pour l'année 1999-2000 et;

Que monsieur Yvon Pineault agisse à titre de délégué officiel de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, lors de l'assemblée générale annuelle ou pour toute autre assemblée générale spéciale qui pourrait avoir lieu durant la période d'affiliation 1999-2000.

Adopté unanimement.

05.1 BOURSE ADIGECS

Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes, informe le Conseil des commissaires que Joëlle La Haye, étudiante à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, a été sélectionnée à titre de récipiendaire de la Bourse Adigecs pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

05.2 GRILLE-HORAIRE AU PRIMAIRE (Document EJ 99.05.10-05.2)

HR 99.05.10 006

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

D'adopter la grille-horaire telle que présentée, mais dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- 32 périodes d'enseignement pour les titulaires du 1^{er} cycle;
- 30 périodes d'enseignement pour les titulaires du 2^e cycle;
- une moyenne de 33 périodes d'enseignement pour les spécialistes;
- spécialités au 1^{er} cycle : 2 périodes en arts et 2 périodes en éducation physique;
- spécialités au 2^e cycle : règle générale 2 périodes en anglais, 2 périodes en arts et 2 périodes en éducation physique.

Adopté unanimement.

05.3 <u>CALENDRIER SCOLAIRE 1999-2000</u> (Document EJ 99.05.10-05.3)

HR 99.05.10 007

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

Que le calendrier scolaire 1999-2000 soit adopté.

Adopté unanimement.

05.4 <u>POLITIQUE SUR LA SUSPENSION ET L'EXPULSION DES ÉLÈVES</u> (Document EJ 99.05.10-05.4)

HR 99.05.10 008

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la politique sur la suspension et l'expulsion des élèves soit adoptée.

05.5 <u>DEMANDE DE DÉROGATION D'UNE DISPOSITION DU RÉGIME</u> <u>PÉDAGOGIQUE - CONCENTRATION SPORTS : POLYVALENTE MARCEL-LANDRY</u> (Document EJ 99.05.10-05.5)

HR 99.05.10 009

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'une demande soit adressée au ministre de l'Éducation pour l'obtention d'une dérogation à la liste des matières (article 459 L.I.P.), pour permettre le programme « CONCENTRATION SPORTS » à la polyvalente Marcel-Landry.

Adopté unanimement.

06.1 ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES EN FORMATION GÉNÉRALE, EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE APPLICABLE AUX ACHATS DE FORMATION (Document EA 99.05.10-06.1)

HR 99.05.10 010

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que les calendriers scolaires en formation générale, en formation professionnelle et en formation professionnelle applicable aux achats de formation soient adoptés.

Adopté unanimement.

08.1 <u>DÉMISSIONS</u>

HR 99.05.10 011

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Nicole Brault, enseignante à la polyvalente Mgr-Euclide-Théberge, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.10 012

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer:

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Céline Fortin, enseignante à l'école Marie-Rivier, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.10

013

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lise Fontaine, enseignante à l'école Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.05.10

014

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Lucille Bessette, enseignante à l'école Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

08.2 <u>ENGAGEMENTS</u>

HR 99.05.10 015

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper:

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Ginette Gauthier soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 7 – arts plastiques, à l'école Saint-Michel, à compter du 25 août 1998.

Adopté unanimement.

HR 99.05.10 016

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Mario Boutin soit engagé pour combler le poste de conseiller en gestion de personnel, au Service des ressources humaines, à compter du 25 mai 1999.

Adopté unanimement.

08.3 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « réorientation de carrière »;

HR 99.05.10 017

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à monsieur Serge Labrecque, concierge de nuit (moins de 9 275 m²) à l'école Joseph-Amédée-Bélanger.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « santé »;

HR 99.05.10 018

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Danielle Pavia, psychologue.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « santé et épuisement des bénéfices eu égard aux 104 semaines de l'assurance-salaire »;

HR 99.05.10 019

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à monsieur Raymond Deland, ouvrier d'entretien, classe II, à la polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

08.4 PLANS D'EFFECTIFS SOUTIEN ET PROFESSIONNEL:

08.4.1 PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN POUR L'ANNÉE 1999-2000

HR 99.05.10 020

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que soit accepté et déposé en annexe portant le numéro RH 99.05.10-08.4.1, le plan d'effectifs du personnel de soutien, pour l'année 1999-2000.

Les modifications apportées au plan d'effectifs 1998-1999 sont :

- abolition d'un poste d'agente de bureau, classe I, au Service de l'enseignement aux jeunes;
- abolition d'un poste de concierge (moins de 9275 m²) aux écoles Crevier et Notre-Damede-Fatima;
- création d'un poste de concierge (moins de 9275 m²) à l'école Crevier;
- abolition d'un poste de concierge (moins de 9275 m²) (40 h./sem.), à l'école Saint-Joseph, Saint-Paul d'Abbotsford;
- création d'un poste de concierge (moins de 9275 m²) (38,75 h./sem.), à l'école Saint-Joseph, Saint-Paul d'Abbotsford;
- abolition d'un poste d'ouvrier certifié d'entretien, à l'école Paul-Germain-Ostiguy;
- création d'un poste d'ouvrier certifié d'entretien, au Service des ressources matérielles;
- création d'un poste d'ouvrier d'entretien, classe II (38,75 h./sem.), aux écoles Bruno-Choquette et Providence;
- création d'un poste d'ouvrier d'entretien, classe II (30 h./sem.), à l'école Crevier;
- abolition de deux postes d'ouvrier d'entretien, classe II (41,25 h./sem.), à l'école Paul-Germain-Ostiguy;
- création de deux postes d'ouvrier d'entretien, classe II (38,75 h./sem.), à l'école Paul-Germain-Ostiguy;
- création d'un poste d'ouvrier d'entretien, classe II (19,38 h./sem.), à l'école Pointe-Olivier:
- création d'un poste d'ouvrier d'entretien, classe II (19,38 h./sem.), à l'école de Richelieu;
- création d'un poste d'ouvrier d'entretien, classe II (19,38 h./sem.), à l'école Saint-Joseph de Lacolle:
- abolition d'un poste de préposé aux personnes handicapées (18,75 h./sem.), à l'école Marie-Rivier;
- création d'un poste de préposé aux personnes handicapées (20 h./sem.), à l'école Marie-Rivier:
- abolition d'un poste de préposé aux personnes handicapées (15 h./sem.), à l'école Marie-Rivier;
- création d'un poste de préposé aux personnes handicapées (18,75 h./sem.), à l'école Marie-Rivier;
- abolition d'un poste de secrétaire d'école (17,5 h./sem.), à l'école Notre-Dame-du-Sourire;
- création d'un poste de secrétaire d'école (28 h./sem.), à l'école Notre-Dame-du-Sourire;
- abolition d'un poste de secrétaire d'école (35 h./sem.), aux écoles Sainte-Anne et Saint-Jacques de Clarenceville;
- abolition d'un poste de secrétaire d'école (17,5 h./sem.), aux écoles Sainte-Anne et Saint-Jacques de Clarenceville;
- création d'un poste de secrétaire d'école (28 h./sem.), à l'école Sainte-Anne;
- création d'un poste de secrétaire d'école (28 h./sem.), à l'école Saint-Jacques de Clarenceville;
- abolition d'un poste de surveillant d'élèves (35 h./sem.), aux écoles Mgr-Euclide-Théberge, Richelieu et Pointe-Olivier;

- création d'un poste de surveillant d'élèves (35 h./sem.), à l'école Mgr-Euclide-Théberge;
- abolition de deux postes de surveillant d'élèves (15 h./sem.), à l'école Saint-Joseph, Saint-Paul d'Abbotsford:
- abolition d'un poste de technicien en éducation spécialisée (17,25 h./sem.), à l'école Jean-XXIII;
- abolition de deux postes de technicien en éducation spécialisée (16,10 h./sem.), à l'école Saint-Joseph, Saint-Paul d'Abbotsford;

Adopté unanimement.

08.4.2 <u>PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE 1999-2000</u>

HR 99.05.10 021

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que soit accepté et déposé en annexe portant le numéro RH 99.05.10-08.4.2, le plan d'effectifs du personnel professionnel, pour l'année 1999-2000.

Les abolitions de postes figurant à ce plan d'effectifs sont :

- un poste d'animateur de pastorale (14,5 h./sem.), aux écoles Saint-Vincent et Saint-Michel:
- un poste d'animateur de pastorale (9 h./sem.). aux écoles Jean-XXIII et Saint-Joseph, Saint-Paul d'Abbotsford;
- un poste vacant d'orthophoniste (28 h./sem.), à l'école Pointe-Olivier;

Les modifications de postes figurant à ce plan d'effectifs sont :

trois postes de psychoéducateur (11 mois/12 mois) aux écoles Mgr-Euclide-Théberge,
 Crevier et polyvalente Marcel-Landry, transformés en postes réguliers à temps plein (100 %).

Adopté unanimement.

08.5 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE 1999-2000

HR 99.05.10 022

Il est proposé par madame Magda Farès:

Que, suite à la consultation menée auprès des syndicats et des associations de cadres, soit acceptée telle que présentée et déposée en annexe portant le numéro RH 99.05.10-08.5, la liste des journées chômées et payées pour l'année 1999-2000.

Adopté unanimement.

08.6 PÉRIODE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ANNUELLES

HR 99.05.10 023

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières décrète la fermeture de ses établissements du 19 juillet au 30 juillet 1999 inclusivement;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières suspende les services à la population à son siège social du 19 juillet au 6 août 1999 inclusivement;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières suspende les services à la population à son siège social pendant la semaine de relâche.

Adopté unanimement.

08.7 <u>MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL : ÉTÉ 1999</u>

HR 99.05.10 024

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que, suite à la consultation menée auprès des syndicats et des associations de cadres, la Commission scolaire des Hautes-Rivières permette l'application d'un horaire spécial pour la période d'été tel qu'apparaissant au document annexé RH 99.05.10-08.7.

Adopté unanimement.

08.9 CORRECTION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO HR 99.04.12-017

HR 99.05.10 025

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que le congé sans traitement de madame Isabelle Marceau soit modifié en changeant la date du début du congé pour le 16 août 1999, au lieu du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

09.1 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES</u> <u>HAUTES-RIVIÈRES DU 30 MARS 1999</u> (Document RF 99.05.10-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 30 mars 1999, pour un montant de 3 525 621,78 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur Claude St.Pierre.

09.2 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 14 AVRIL 1999</u> (Document RF 99.05.10-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 14 avril 1999, pour un montant de 2 508 808,29 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur François Blais.

09.3 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE BANCAIRE

Ce point est reporté.

09.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE RFP 03

HR 99.05.10 026

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'adopter la « POLITIQUE DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES » RFP 03.

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO HR 99.04.12-021 (Document 10.1 RM 99.05.10-10.1)

```
HR 99.05.10
                       Il est proposé par madame Magda Farès :
    027
                       De diminuer le contrat de « Les Entreprises Sylvain Taillieu Enr. » des montants suivants :
                       1 375,00 $ (taxes en sus) pour l'année 1999;
                        1 398,50 $ (taxes en sus) pour l'année 2000;
                        1 430,55 $ (taxes en sus) pour l'année 2001;
                       Motif: refus d'exécution à l'école Paul-Germain-Ostiguy.
                       Son contrat devrait maintenant se lire comme suit :
                       2 470,00 $ (taxes en sus) pour l'année 1999;
                       2 519,40 $ (taxes en sus) pour l'année 2000;
                       2 569,79 $ (taxes en sus) pour l'année 2001.
                       D'ajouter au contrat de « Les Entreprises L.G. Gendron Inc. » les montants suivants, pour
                       l'école Paul-Germain-Ostiguy:
                       3 975,00 $ (taxes en sus) pour l'année 1999;
                       3 975,00 $ (taxes en sus) pour l'année 2000;
                       3 975,00 $ (taxes en sus) pour l'année 2001;
                       Son contrat devrait maintenant se lire comme suit :
                       32 100,00 $ (taxes en sus) pour l'année 1999;
                       32 100,00 $ (taxes en sus) pour l'année 2000;
                        32 100,00 $ (taxes en sus) pour l'année 2001.
                       De diminuer le contrat de « Les Entreprises Barry » des montants suivants :
                       604,77 $ (taxes incluses) pour l'année 1999;
                       604,77 $ (taxes incluses) pour l'année 2000;
                       604,77 $ (taxes incluses) pour l'année 2001;
                       Motif: erreur d'adjudication, coût net, école Saint-Jacques de Clarenceville.
                       Son contrat devrait maintenant se lire comme suit :
                        1 252,28 $ (taxes incluses) pour l'année 1999;
```

```
1 252,28 $ (taxes incluses) pour l'année 2000;
1 252,28 $ (taxes incluses) pour l'année 2001.
```

D'augmenter le contrat de « Adams Tonte de Parterre Enr. » des montants suivants, pour l'école Saint-Jacques de Clarenceville :

```
535,00 $ (taxes en sus) pour l'année 1999;
535,00 $ (taxes en sus) pour l'année 2000;
```

535,00 \$ (taxes en sus) pour l'année 2001;

Son contrat devrait maintemant se lire comme suit :

```
2 960,00 $ (taxes en sus) pour l'année 1999;
2 960,00 $ (taxes en sus) pour l'année 2000;
2 960,00 $ (taxes en sus) pour l'année 2001.
```

10.2 TRANSPORT SCOLAIRE (Document RM 99.05.10-10.2)

Attendu le résultat d'une étude déposée par le Service des ressources matérielles, section transport scolaire, au regard de la sécurité des élèves du territoire de la Commission scolaire;

Attendu que la sécurité des élèves doit être une préoccupation constante tant au niveau des déplacements en autobus scolaire que lors de tout autre déplacement aux abords de l'école;

Attendu que plusieurs moyens peuvent être privilégiés pour améliorer la sécurité des élèves lors des déplacements aux abords de l'école, dont : l'ajout de brigadiers scolaires, l'entretien des rues et des trottoirs durant la saison hivernale, le contrôle des limites de vitesse, l'affichage d'une signalisation appropriée, la création de zones dangereuses pour le transport scolaire;

Attendu que la mise en place des moyens pour améliorer la sécurité requiert le développement d'un partenariat avec les villes et les municipalités;

HR 99.05.10 028

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Qu'un mandat soit confié au responsable du transport scolaire, afin d'entreprendre des discussions avec les divers intervenants, pour la mise en place des moyens optimaux pour assurer la sécurité des élèves;

Qu'un rapport soit déposé au Conseil des commissaires d'ici le mois d'avril 2000.

Adopté unanimement.

10.3 <u>ADJUDICATION DE CONTRATS</u>:

10.3.1 TOITURES

HR 99.05.10 029

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, les contrats de réfection de toitures suivants :

Toiture P.L.M. (Rock Forest) au montant de 65 476,83 \$ (taxes incluses), pour l'école Bruno-Choquette (Saint-Jean-sur-Richelieu).

Toiture P.L.M. (Rock Forest) au montant de 41 135,24 \$ (taxes incluses), pour l'école Laflamme (Iberville).

Omer Brault Inc. (Saint-Jean-sur-Richelieu) au montant de 36 500,00 \$ (taxes incluses), pour l'école Saint-Alexandre.

Les Entreprises Chatel Inc. (Marieville) au montant de 22 200,00 \$ (taxes incluses), pour l'école Saint-Michel (Rougemont).

Les Entreprises Chatel Inc. (Marieville) au montant de 26 500,00 \$ (taxes incluses), pour l'école Frère-André (Mont Saint-Grégoire).

R. Lacasse et Fils (1977) Inc. (Magog) au montant de 21 500,00 \$ (taxes incluses), pour l'école Jeanne-Mance (Sainte-Angèle-de-Monnoir).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer lesdits contrats.

10.3.2 FENESTRATION

HR 99.05.10 030

Il est proposé par madame Josiane Fabry:

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme « Les Entreprises Jean-Paul Marin Inc. » au montant de 121 606,00 \$ (taxes incluses), le contrat de fenestration et travaux divers non inclus à la soumission à l'école Saint-Jacques (Clarenceville).

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme « Les Entreprises Jean-Paul Marin Inc. » au montant de 99 000,00 \$ (taxes incluses), le contrat de fenestration à l'école Pointe-Olivier (Saint-Mathias-sur-Richelieu).

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer lesdits contrats.

Adopté unanimement.

10.3.3 PARC ÉCOLE SAINT-LUCIEN: AMÉNAGEMENT ET INSTALLATION DES JEUX EXTÉRIEURS ET AIRE DE JEUX (Document RM 99.05.10-10.3.3)

Ce point est reporté.

10.3.4 <u>ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE # 8</u> (Document RM 99.05.10-10.3.4)

HR 99.05.10 031

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes :

Informatique D.B.D. Inc. (Laval) au montant de 21 909,39 \$ (taxes incluses),

Jitec Montréal (Montréal) au montant de 25 797,81 \$ (taxes incluses),

les contrats pour la fourniture d'équipements informatique, pour les écoles :

École Professionnelle de Métiers,

Jeanne-Mance (Sainte-Angèle-de-Monnoir) et Crevier (Marieville).

Adopté unanimement.

10.3.5 TECHNIQUE D'USINAGE – ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS

HR 99.05.10 032

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme Machinerie Omnitrade (Saint-Laurent) pour un montant de 55 177,49 \$ (taxes incluses), le contrat pour la fourniture de trois (3) tours parallèles à l'École Professionnelle de Métiers.

Adopté unanimement.

11. <u>COMMISSAIRES-PARENTS</u>

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires par madame et monsieur les commissaires-parents.

12. <u>AUTRES SUJETS :</u>

■ <u>INVITATIONS</u>

Madame Nicole Mongeon-Guay informe les membres du Conseil des commissaires qu'ils recevront des invitations des écoles suivantes : Beaulieu, La Relance, Marcel-Landry et P.-G.-Ostiguy.

REMERCIEMENTS

Madame Nicole Mongeon-Guay remercie le « Fonds Claude Raymond » pour son implication dans le milieu, en honorant tant les athlètes méritants que les entraîneurs.

<u>FÉLICITATIONS</u>

Madame Nicole Mongeon-Guay demande que des félicitations soient adressées aux enseignants et enseignantes, pour leur prestation lors du Festival des Harmonies.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 99.05.10 033	Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :	
	Que l'assemblée soit levée.	
	Adopté unanimement.	
	LA PRÉSIDENTE	LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL